

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le douze juin

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2018

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric : Adjoints, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : M. BELET Georges a donné pouvoir à M BLANCHON Frédéric, M. de MEAUX Emmanuel a donné pouvoir à Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (sans pouvoir) : M. CHEVEREAU Laurent et Mme DELATTRE-QUENEY Delphine

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : Néant

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. BLANCHON Frédéric

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 MAI 2018
- DÉCISION DU MAIRE
- BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 - VIREMENT DE CREDITS - ACQ ORDINATEUR ET TABLETTE « gestion cantine 2018/2019 »
- SEMCODA : GARANTIE FINANCIÈRE - EMPRUNT CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PSLA
- PERSONNEL COMMUNAL : NOMINATION STAGIAIRE D'UN ADJOINT TECHNIQUE - MODIFICATION DE SA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL
- BIEN COMMUNAL « 94 RUE DE L'ÉGLISE »
- JURY D'ASSISES 2019
- SYDER : REMPLACEMENT DES LUMINAIRES BALLONS FLUORESCENTS - 2^{ème} tranche
- DIVERS

Monsieur le Maire rapporte aux élus que le compte-rendu du 15 mai n'est pas rédigé, et que ce dossier est annulé de l'ordre du jour et reporté à la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE

- MAPA DU 31 MAI 2018 : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - ATTRIBUTION DU LOT 400 « CARRELAGE FAÏENCE » :

L'analyse des offres de ce lot a fait ressortir que l'entreprise PAGANO située à MARCILLY D'AZERGUES (sans sa variante) est la « mieux disant ». Le lot a donc été attribué à cette entreprise par décision du Maire.

- **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'HONORAIRES ENTRE LA COMMUNE ET MME CLAIRE DEFAUX, AVOCATE**

Monsieur le Maire dit que, concernant l'arrêté de permis de construire qui a été accordé et délivré à SEMCODA pour la construction de logements, les trois familles PECHOUX Dominique, PECHOUX Michel et VELASCO, ont déposé leurs recours auprès du Tribunal Administratif de LYON ; afin de défendre les intérêts de la commune, il a donc contacté Maître Claire DEFAUX, avocate au barreau de Lyon, pour le représenter et défendre le dossier de la collectivité ; d'où une convention d'honoraires qui a été signée le 4 juin dernier ; les frais et honoraires sont estimés à 20 000 euros environ.

- **MISE EN VENTE DU BIEN SITUÉ AU 94 RUE DE L'ÉGLISE (ancien presbytère)**

Monsieur le Maire informe les élus de la signature d'un mandat de vente sans exclusivité avec deux agences : PRIMMO IMMOBILIER de Lissieu et CENTURY 21 de Chazay

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 - VIREMENT DE CRÉDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Délibération 2018/26

Monsieur le maire rappelle que l'association CROQ & JEUX a demandé que la gestion de la cantine et de la garderie devienne une gestion communale. Il souligne qu'aucune décision n'est encore prise et que ce dossier sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Toutefois, il est nécessaire d'anticiper cet éventuel transfert par l'acquisition,

- d'une part, d'un progiciel « BL-ENFANCE » commandé et pris en charge par le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues ;
- et d'autre part, d'un nouvel ordinateur et d'une tablette de pointage.

Le total des deux offres commerciales de BERGER LEVRAULT s'élève à 1 864.80 € TTC. Il propose à l'assemblée d'inscrire cette dépense au budget de la commune en créant le compte 2183 (service CANTINE) en dépense d'investissement et de prévoir un transfert de crédits de 2 000 euros. Il met aux voix la décision modificative :

➤ **Section d'investissement - dépenses**

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses mouvementés par la DM	40 000,00 €	-2 000,00 €	2 000,00 €	40 000,00 €
Chapitre 020 dépenses imprévues	40 000,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €
020/020	40 000,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	165 032,50 €	0,00 €	2 000,00 €	167 032,50 €
2183/21 (CAN)	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND NOTE** de l'acquisition d'un ordinateur et d'une tablette de pointage par la commune ;
- **ACCEPTÉ** la proposition de décision modificative mentionnée ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

SEMCODA : GARANTIE FINANCIÈRE - EMPRUNT CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PSLA

Délibération 2018/27

Monsieur le Maire dit que le conseil municipal a déjà délibéré sur la même garantie financière, qui a fait l'objet de la délibération 2018/16 à laquelle était annexé une convention ; ces pièces se sont révélées non conformes par l'établissement prêteur « la Banque Postale ». Il donne lecture d'un nouveau projet de rédaction :

CONSIDÉRANT l'offre de financement d'un montant de 906 400,00 € émise le 15/03/2018 contractée par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain - SEMCODA (ci-après « l'Emprunteur » auprès de la Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») pour les besoins de financement de 8 logements collectifs PSLA situés « le bourg » à MARCILLY D'AZERGUES (69) (ci-après « le garant »), décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU l'offre de financement de la Banque Postale du 15 mars 2018 acceptée par la Société d'Economie Mixte de Construction du département de l'Ain - SEMCODA.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

Article 1^{er} : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat de Prêt à venir entre l'Emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 12 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

- **DIT** que cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération 2018/16 du 10 avril 2018 et la convention annexée.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de son annexe.

PERSONNEL ET MATERIEL ROULANT DE VOIRIE - PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET D'UN AGENT ENTRE LA COMMUNE DE LOZANNE ET LA COMMUNE DE MARCILLY D'AZERGUES

Délibération 2018/28

Monsieur le Maire dit que dans le cadre d'une mutualisation de service, les maires des communes de LOZANNE et de MARCILLY D'AZERGUES ont travaillé sur un projet de convention permettant à la commune de Lozanne de mettre à disposition à la commune de MARCILLY D'AZERGUES, sa balayeuse et deux de ses fonctionnaires territoriaux tous les jeudis à raison de 2 h50/semaine, le coût annuel s'élèverait à 5 850 euros.

Il donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **PREND NOTE** de la convention annexée à la présente délibération,

- **PREND NOTE** que la convention a une durée de trois ans,

- **ACCEPTTE** que la commune de Marcilly rembourse, trimestriellement, à la commune de Lozanne la somme de 45 € l'heure : comprenant les salaires des agents et les charges sociales s'y afférente, et le coût de la balayeuse (location de la machine, l'entretien, l'usure des balais et l'essence) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

PERSONNEL COMMUNAL : FILIÈRE TECHNIQUE - STAGIAIRISATION ET MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Délibération 2018/29

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

VU la délibération 2017/25 portant sur la création d'un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, à temps non complet à raison de 20 h/35^{ème}

CONSIDÉRANT le précédent tableau actualisation des effectifs adopté par délibération 2018/25 du 15 mai 2018,

- **Compte-tenu** de l'accroissement d'activité au sein des services techniques, pour l'entretien des espaces verts et de la voirie,

- **Compte-tenu** de l'engagement professionnel et la manière de servir de l'adjoint technique contractuel,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

1- de nommer stagiaire l'adjoint technique actuellement recruté avec un contrat d'engagement établi en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, et,

2- d'augmenter de quatre heures sa durée hebdomadaire de travail à compter du 26 juin 2018 qui sera de 24 h/35^{ème} au lieu de 20 h/35^{ème},

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les propositions du Maire,

- **FIXE** à compter du 26 juin 2018, le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdo	Prise d'effet
Filière administrative				
Secrétaire de mairie	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Filière technique				
Entretien des espaces verts	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Entretien des espaces verts	Adjoint technique	01	24 heures	Stagiaire à compter du 26 juin 2018
Filière sociale				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	01	Durée hebdo annualisée à 26.45 heures	

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel non titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdo	Prise d'effet
Filière administrative				
« accueil, état civil, élections, secrétariat divers »	Adjoint Administratif	01	30 heures	
Gérante Agence Postale	Adjoint Administratif	01	17.50 heures	

BIEN COMMUNAL SITUÉ 94 RUE DE L'EGLISE (ancien presbytère)

Monsieur le Maire informe les élus que ce bien a trouvé acquéreurs présentés par PRIMO IMMOBILIER qui sont intéressés pour acheter à un montant de 330 000 euros, le compromis de vente est prévu à la signature le 26 juin prochain en l'étude Maître BARTHELET, notaire de la Collectivité. Les élus rappellent à Monsieur le Maire les deux clauses à porter sur l'acte de vente.

JURY D'ASSISES 2019

Monsieur le Maire dit que le tirage au sort s'est déroulé en mairie de ANSE, le jeudi 03 mai et donne la liste annuelle des personnes susceptibles d'être convoquées pour le jury d'assises 2019 :

- Monsieur CORNAGLIA Sylvain
- Monsieur GEFFROY Roland
- Monsieur SAUNIER Fabrice

SYDER : REMPLACEMENT DES LUMINAIRES BALLONS FLUORESCENTS - 2^{ème} tranche

La parole est donnée à M. BLANCHON Frédéric qui fait état de la proposition de travaux concernant la 2^{ème} tranche : remplacement de 26 luminaires ballons fluorescents par 26 luminaires équipés 70 W SHP et remise en conformité des 7 armoires associées et dit que le montant estimatif TTC s'élève à 102 100 € et que la participation communale serait de : 40 840 €. La commande sera adressée au SYDER.

DIVERS

*** Courrier de M. le Préfet du 18 mai 2018**

Suite au courrier fait le 22 mars par la commune en réponse au recours gracieux de Monsieur le Préfet sur le lot 09 « déconstruction et désamiantage » de l'opération « construction d'un groupe scolaire », Monsieur le Maire dit avoir reçu une lettre de ce dernier l'informant qu'il a décidé de procéder au classement de cette affaire.

*** PÉNAP : Rendez-vous avec le Commissaire-enquêteur**

Après avoir reçu les membres de l'association « ASSO-INFO-PÉNAP » en sa séance de mai, le conseil municipal s'est réuni le 7 juin pour reparler du dossier PENAP et aux termes de leurs échanges, ils ont confirmé maintenir le périmètre validé par délibération. Monsieur le Maire dit avoir rencontré le Commissaire-enquêteur qui lui a confirmé deux points :

- que la chambre d'agriculture était chargée de communiquer avec les agriculteurs
- que si le périmètre PÉNAP n'est pas accepté par une des communes concernées, l'Etat reprendra la main sur ce dossier.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1- INTERCOMMUNALITÉ

Réunion de la commission « petite enfance » du 12 juin 2018 : Mme GEFFROY

Marie-Jeanne donne quelques points importants :

- La nuit de l'eau où les entrées ont été multipliées par deux ;
- La journée sur le handicap, le 24 mars, décevante pour les organisateurs puisque seulement 180 personnes étaient présentes, beaucoup d'organisations pour un si faible public.
- La journée des Conseils Municipaux d'Enfants, le 28 avril, réunissant 80 jeunes, bilan très positif ; la programmation de 2019 est arrêtée au 30 mars
- Dans le cadre des services aux familles, une journée consacrée sur la parentalité se déroulera le 18 octobre prochain.

2- SYNDICATS

SIBVA : réunions du comité syndical des 24 mai et 11 juin 2018

Cette réunion portait sur la présentation et le vote des modifications statutaires du syndicat ainsi que sur le besoin des collectivités en matière de curage des fossés.

3- COMMISSIONS COMMUNALES

Commission « voirie-bâtiments » : réunion du mercredi 18 avril 2018

Evoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, travaux réalisés : bardage de la face ouest du local sportif, l'installation de la borne escamotable à l'entrée du stade ; ceux en programmation : marquages au sol, pose de panneaux.

Commission « Eco-citoyen » : réunion du mardi 24 avril 2018 à la salle communale

Mme GOUBEAU Ghislaine dit que cette rencontre portait sur l'association nouvellement créée et ses statuts qui ont été déposés en Préfecture, sur le bilan des activités de la première année écoulée qui sera communiqué à l'association « notre village ». Elle annonce aux élus que le 13 juin à 19 h, à Anse, salle Ansolia se déroulera un ciné-débat portant sur le bio à la cantine.

Commission « relation-information » : réunion de hameau « Nelly/Bottières/Forêt » du vendredi 1^{er} juin 2018, salle de la gare

Mme GEFFROY Marie-Jeanne qu'il y a une bonne participation des administrés et donne les points évoqués :

- Travaux traversée RD306 pour accéder à l'arrêt de bus - enfouissement des réseaux « bottières/Janzé » - ENEDIS n'a pas élaguer les arbres chemin de Janzé - problème de lampadaires à voir avec le SYDER - radar pédagogique ne

fonctionne plus - signalement d'un squat à la madone - disparition du panneau « impasse des Bottières » - participation citoyenneté, avis mitigé, n'adhère pas au système - nettoyage de la plaque fibrociment chemin de la Raquinière.

Mme GOUBEAU Ghislaine en profite pour relancer les élus et leur confirmant qu'elle attend leurs articles d'ici semaine 24 car le p'tit bull'tin doit être distribué première semaine de juillet.

Commission «Urbanisme» : Réunion du 15 mai 2018

La commission a examiné 06 dossiers :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES (04)

DP 69.125.18 00009 **ZONE UC**

Travaux projetés : Création d'une baie vitrée coulissante sur façade sud du bâtiment existant

Dossier reçu le 17/05/2018

Dossier envoyé aux ABF le 22/05/2018

Courrier de notification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le 31/05/2018

Avis des ABF du 23/05/2018 « pas d'observation »

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler, déclaration accordée.

DP 69.125.18 00010 **ZONE UA**

Travaux projetés : Travaux toiture, fenêtre, volets, façade

Dossier reçu le 22/05/2018

Dossier envoyé aux ABF le 22/05/2018

Courrier de notification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le 31/05/2018

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler.

DP 69.125.18 00011 **ZONE A et UH**

Travaux projetés : Travaux toiture sur dépendances H.S. rénovation de celles-ci avec des tôles acier imitation tuiles rouges

Dossier reçu le 24/05/2018

Dossier envoyé aux ABF le 31/05/2018

Courrier de notification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le 31/05/2018

Avis des ABF le 01/06/2018 : pas d'observation

Remarques de la commission :

La commission souhaite un complément d'informations sur les tôles acier, une demande de pièces complémentaires sera faite.

DP 69.125.18 00012 **ZONE N**

Travaux projetés : Travaux d'isolation par l'extérieur avec enduit couleur « Brun Rosé Vicat 90 » et pose de volets roulants couleur « Blanc Cassé Vicat 937 »

Dossier reçu le 25/05/2018

Dossier envoyé aux ABF le 05/06/2018

Courrier de notification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le 05/06/2018

Avis des ABF le

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler.

PERMIS DE CONSTRUIRE (01)

PC 69.125.18 00006 **ZONE UA**

Travaux projetés : Réalisation de deux logements dans une bâtisse existante, en créant une extension sur la façade Ouest sur la rue de la Ferrandière. A transformer un garage et une dépendance en habitation. L'ensemble des châssis vitrés seront changés par des fenêtres en alu ou PVC RAL 7022, la façade sera entièrement rénovée en enduit Parexlanko Terre d'argile T30.

Dossier reçu le 31/05/2018

Dossier envoyé aux ABF le 05/06/2018

Courrier de notification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le 05/06/2018

Dossier envoyé aux concessionnaires le 14/06/2018

Avis des ABF le

Remarques de la commission :

La commission demande des pièces complémentaires pour confirmer la couleur de l'enduit qui doit être en conformité avec le nuancier (T20 oui, T30 non)

CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL (01)

Cub 69.125.18 0 0001 **ZONE A**

Travaux projetés : Changement de destination du bâtiment agricole existant pour transformation en habitation

Dossier reçu le 25/05/2018

Dossier instruit par la CCBPD envoyé le 31/05/2018

Dossier envoyé aux ABF : non consulté

Dossier envoyé à la CDPENAF : non consulté

Remarques de la commission :

Dans l'attente d'une réponse du service instructeur de la CCBPD.

4- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Réunion à la CCBPD : journée des conseils municipaux des jeunes du samedi 28 avril 2018

Echanges de projets entre les conseils municipaux des jeunes.

Voyage à PARIS des CME du mercredi 30 mai 2018

Belle journée : Assemblée Nationale où les jeunes ont été reçus par le Député, M. PERRUT, visite du jardin du Luxembourg, visite guidée du Panthéon.

5- CCAS

Réunion du CCAS du mardi 12 juin 2018 : les membres du CCAS après avoir pris connaissance des deux dossiers transmis par Madame l'assistante sociale ont décidé d'accorder exceptionnellement deux aides financières qui sera versée directement à HBVS pour régler des loyers de deux locataires.

6- AUTRES

Construction d'un groupe scolaire : réunions de chantier

M. BLANCHON Frédéric dit que ces réunions ont lieu tous les mardis matins, qu'il n'a rien à signaler hormis que le chantier avance plutôt bien. Il informe de l'ouverture des plis pour les travaux d'assainissement qui aura lieu le jeudi 14 juin.

Conseil d'école : Réunion du mardi 05 juin 2018

Mme GEFFROY Marie-Jeanne donne le bilan de l'année, dit que la rentrée scolaire 2018/2019 prévoit 71 élèves : 23 en maternelle, 23 en cycle 2, 25 en cycle 3. Il a été évoqué l'implication des enfants à la cérémonie du 11 novembre pour organiser une cérémonie dédiée à l'anniversaire du centenaire.

En 2019 est prévue une sortie de trois jours dans le cadre des classes découvertes L'assemblée générale avec CROQ & JEUX est arrêtée à la date du 04 septembre 2018.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 juillet 2018 à 20 h 30

Mardi 11 septembre 2018 à 20 h 30

CCAS

Mardi 10 juillet 2018 à 19 h 45

Prochaines réunions à noter sur vos agendas

Commission « voirie bâtiments » : Réunion le 03 juillet à 18 h 30, en mairie.

Commission « urbanisme » : Réunion le 10 juillet 2018 en mairie, heure à confirmer

« Réunion des adjoints » : Mardi 27 juin 2018 à 9 h, en mairie.

Cérémonie à la Stèle : les anciens combattants se réuniront le vendredi 15 juin.

Fête de la musique : Samedi 23 juin 2018

Fin de séance 22 h 00.